MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité d'entreposage de l'Aire d'entreposage des conteneurs d'Outillages potentiellement Contaminés (AOC) du CNPE de Civaux : extension de l'AOC et option de gerbage des conteneurs sur 3 niveaux sur l'AOC préexistante.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Electricité de France - CNPE de CIVAUX

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 3 4 1 4 0

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

RIEU

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a)	Extension de l'aire AOC (régime de déclaration sous la rubrique ICPE 1716) : Valeur du QNS maximal pour l'extension de l'aire AOC : 1,1.10^8 Le QNS est supérieur à 10^4

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à augmenter la capacité d'entreposage de l'Aire d'entreposage des conteneurs d'Outillages potentiellement Contaminés (AOC) du CNPE de Civaux : réaliser une extension de l'AOC et possibilité de gerbage des conteneurs sur 3 niveaux sur l'AOC préexistante.
Il est prévu d'entreposé au maximum 60 conteneurs sur l'extension sur une surface de 2 090m²
Les dimensions d'un conteneur 20 pieds : 2,4m * 6m

Il n'y a pas de travaux de démolition à prévoir.

L'aire AOC est clôturée et équipée de 2 portails d'accès. Les extensions seront délimitées par des barrières avec un accès portail verrouillable.

Le sol de l'aire AOC est constitué d'un enrobé imperméable.

Aucun bâtiment n'est présent sur l'aire AOC et aucun bâtiment ne sera construit sur les extensions.

4.2 Objectifs du projet

Le Retour d'Expérience sur l'exploitation de l'AOC et les mouvements de conteneurs en transit redevables du processus transport (hors conteneurs de déchets) durant ces dernières années, fait état de besoins en entreposage et stockage de conteneurs, que l'AOC ne permet pas de combler dans sa dimension actuelle durant les périodes d'Arrêt de Tranche.

L'AOC actuelle, d'une capacité d'entreposage maximale de 224 conteneurs (sur 2 niveaux), ne répond donc plus au besoin actuel et à très court terme du site.

Pour les besoins logistiques de nos futurs arrêts, il est nécessaire de pouvoir accueillir 100 conteneurs supplémentaires à chaque arrêt pour rechargement, hors chantier spécifique.
A titre d'exemple, le chantier peau composite représente à lui seul environ 80 conteneurs. Ce type de chantier justifie l'option de gerbage sur 3 niveaux.

Le besoin total en entreposage s'élève à 396 conteneurs au vu des préparations d'arrêts et des chantiers spécifiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principaux travaux de l'AOC sont :
- l'ajout de clôtures temporaires (clôture grillagée d'une hauteur de 2,00 m environ et de deux accès verrouillables)
- la mise en place de deux pièges à sable dans les regards de collecte des eaux pluviales (SEO) en sortie d'aire

Le piège à sable permet de contrôler a posteriori l'absence de contamination radioactive du réseau d'eaux pluviales en piégeant les éventuelles particules radioactives.

L'extension est aménagée sur une zone bitumée « voirie lourde » existante.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aire AOC sert à entreposer des outillages et matériels dans des conteneurs d'entreposage dont la contamination surfacique non fixée externe est inférieure à 0,4 Bq/cm2 et le Débit d'Equivalent de Dose (DED) au contact est inférieur à 2 mSv/h. Le débit de dose en limite extérieur est inférieur à 0,5 µSv/h.

Certaines activités de maintenance et de nettoyage classiques peuvent être réalisées sur l'aire si besoin, notamment pour maintenir en bon état les portails, le grillage ou le sol. Ces activités ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. La maintenance de conteneurs ou d'outillage est interdite sur l'aire AOC. Les outillages potentiellement contaminés sont entreposés sur l'aire AOC dans des conteneurs étanches et fermés.

Les conteneurs pourront être gerbés sur 3 niveaux (3 conteneurs les uns sur les autres au lieu de 2 en l'état actuel) uniquement en cas de nécessité de capacité supplémentaire. Le gerbage sur 3 niveaux ne se fera que sur la surface de l'AOC préexistante.
Capacité maximale d'entreposage avec gerbage sur 2 niveaux (AOC existante + extension) : 284 conteneurs.
Capacité maximale d'entreposage avec gerbage sur 3 niveaux sur la surface de l'AOC existante et gerbage sur 2 niveaux sur les extensions : 396 conteneurs.
L'équipe en charge de l'exploitation de l'aire AOC s'assurera que la quantité maximale de conteneurs soit respectée à partir du registre tenu à jour selon les entrées et sorties de conteneurs. Ce registre est actuellement utilisé pour l'AOC existante.
L'extension est provisoire dans l'attente de l'instruction d'un projet de création d'une seconde AOC. L'extension sera retirée après la mise en exploitation de cette future AOC n°2. L'échéance visée est lors de l'arrêt pour rechargement prévu en 2031.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande d'autorisation au titre de l'article R.593-56 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface (AOC existante + extension Sud-Ouest + extension Nord-Est) : Longueur (AOC existante + extension Sud-Ouest + extension Nord-Est) : Largeur : QNS maximal sur l'extension :	4 400 m² + 1 452m² + 638m² 100m + 33m + 14.5m 44m 1,1.10^8

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : CNPE de CIVAUX

Lieu-dit :

Localité : CIVAUX

Code postal : 8 6 3 2 0 BP : 6 4 Cedex : 6 4

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 6 ° 2 7 ' 2 4 " N Lat. : 0 0 ° 3 9 ' 1 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

CIVAUX

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Aire implantée au sein du périmètre INB du CNPE de CIVAUX, en zone UEco4 du PLU de la commune de Civaux

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Les dispositions du PPRI de la vallée de la Vienne Section Availles Limouzine - Valdivienne s'appliquent sur une partie de la zone UEco4 dans laquelle s'implante le projet. L'aie AOC n'est pas dans cette partie concernée par le PPRI.
	☑	☐	Prescrit et approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La zone d'implantation de l'aire AOC est en ZRE (arrêté n° 2010/DDT/SEB/974 du 30/12/10).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	L'aire AOC se situe à 3 km au Nord-Ouest du site Natura 2000 Directive Habitats "Forêt et pelouses de Lussac-les-Châteaux" identifiant FR5400457
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Les seules sources de bruit potentiel sont issues des engins de manutention permettant le transport des conteneurs d'outillages potentiellement contaminés sur l'aire AOC.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation d'incidence sur l'environnement n'a été requise au titre d'autres législations applicables pour la création d'une aire d'entreposage d'outillages potentiellement contaminés sur le CNPE de CIVAUX.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Seul de personnel formé et autorisé peut entrer sur l'aire. De plus, les outillages sont entreposés dans des conteneurs étanches limitant le débit de dose au contact. L'aire AOC est une Zone Contrôlée qui respecte les limites de la Zone Surveillée : le débit de dose en limite extérieur doit être inférieur à 0,5 µSv/h.
Des contrôles radiologiques sont réalisés afin de garantir la radioprotection du public. D'autres contrôles périodiques sont également réalisés permettant de maîtriser le risque radiologique : contrôle de l'absence de contamination de la voirie, contrôle des pièges à sable, contrôle de l'état des conteneurs.

Les eaux pluviales de l'extension seront collectées vers le réseau d'eaux pluviales SEO, obturable par une baudruche fixe (baudruche C). Un piège à sable (cf. 4.3.1) sera installé de chaque côté des extensions dans les regards récupérant les eaux de pluie. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront confinées par le déclenchement de la baudruche fixe, puis par le bassin de confinement ultime après sa mise en exploitation.

Les émissions sonores et les rejets dans l'air ne sont dues qu'à l'utilisation d'engins de manutention, contrôlés périodiquement pour respecter le cahier des charges du constructeur.

Concernant le risque incendie, le risque reste faible dans la mesure où le matériel stocké n'est pas combustible.
2 extincteurs à poudre de 50 kg type B-C seront ajoutés à la création de l'extension de l'aire AOC, à proximité de chaque accès. Une borne incendie est présente à proximité de l'aire AOC actuelle.
Un kit de secours environnement est présent dans chaque engin de manutention. Ce kit permet de contenir une éventuelle fuite et d'absorber les produits déversés pour éviter leur infiltration dans le sol ou le réseau SEO.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En exploitation, nous estimons que le projet d'extension de l'aire AOC peut être dispensé d'évaluation environnementale car :
- les mesures et organisations en place permettent de garantir la maitrise des risques et inconvénients et ainsi protéger les intérêts mentionnés à l'article L.593-1 du Code de l'environnement,
- le projet n'induit aucun rejet, prélèvement ou nuisance nouvelle, que ce soit à l'intérieur du CNPE de Civaux ou dans son environnement proche,
- le projet n'induit pas de production de déchet, ni d'effluent,
- la radioprotection du public n'est pas remise en cause par le projet.

L'installation projetée ne modifie pas l'installation existante.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom RIEU

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur du CNPE de Civaux

À Civaux

Fait le __/__/__

LELOUP Laurent

Signature numérique de LELOUP Laurent
Date : 2025.03.24 09:40:24 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)

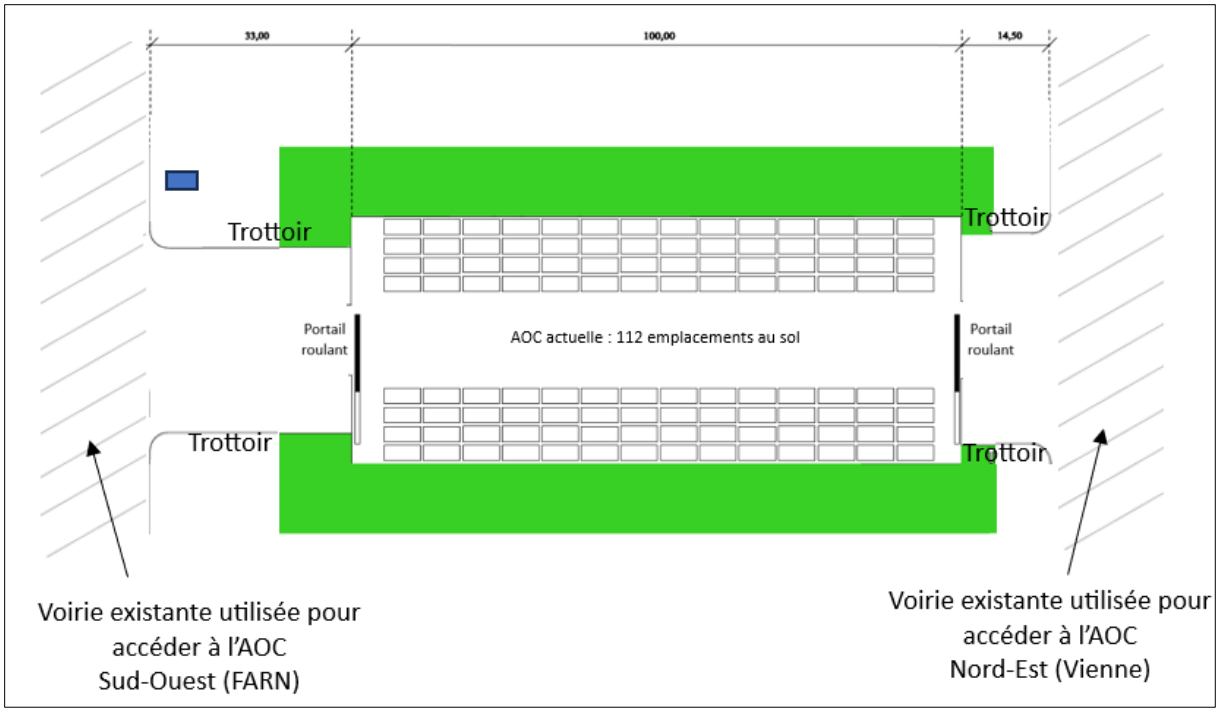

Schéma de l'AOC actuelle

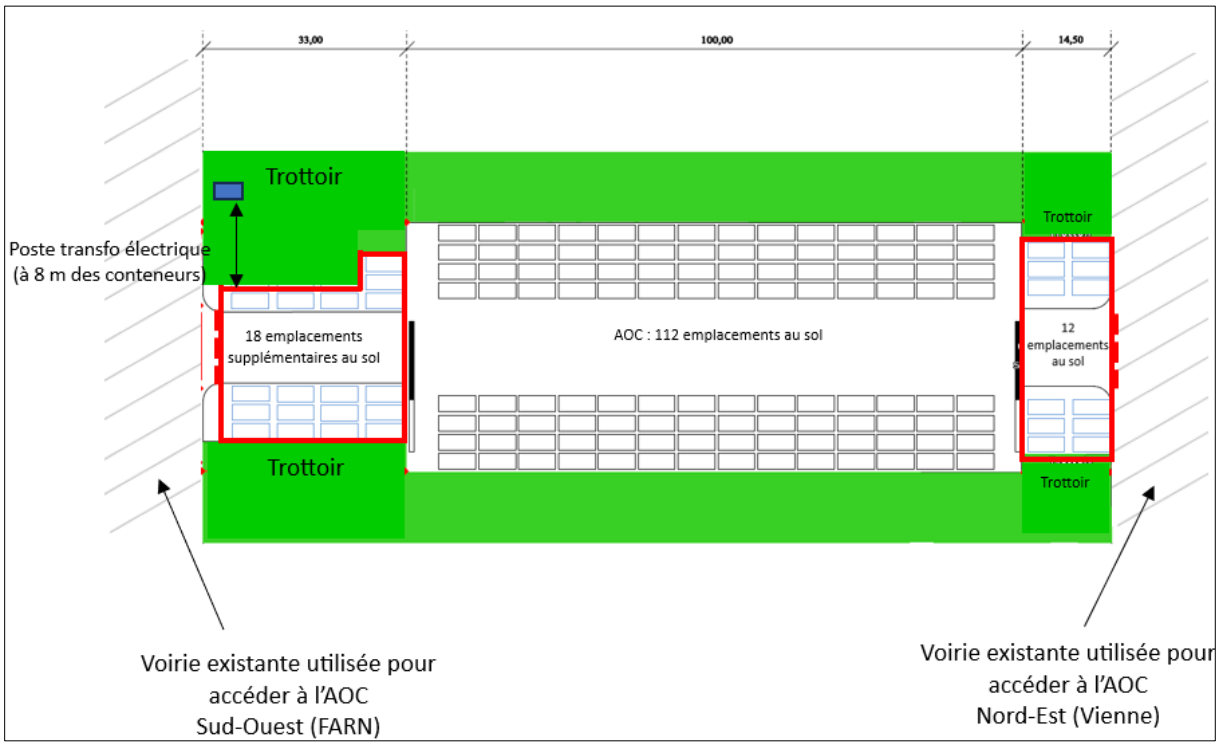

Schéma de l'AOC avec l'extension

Plan du projet d'extension de l'aire AOC (annexe 5 du CERFA 14734 * 04)

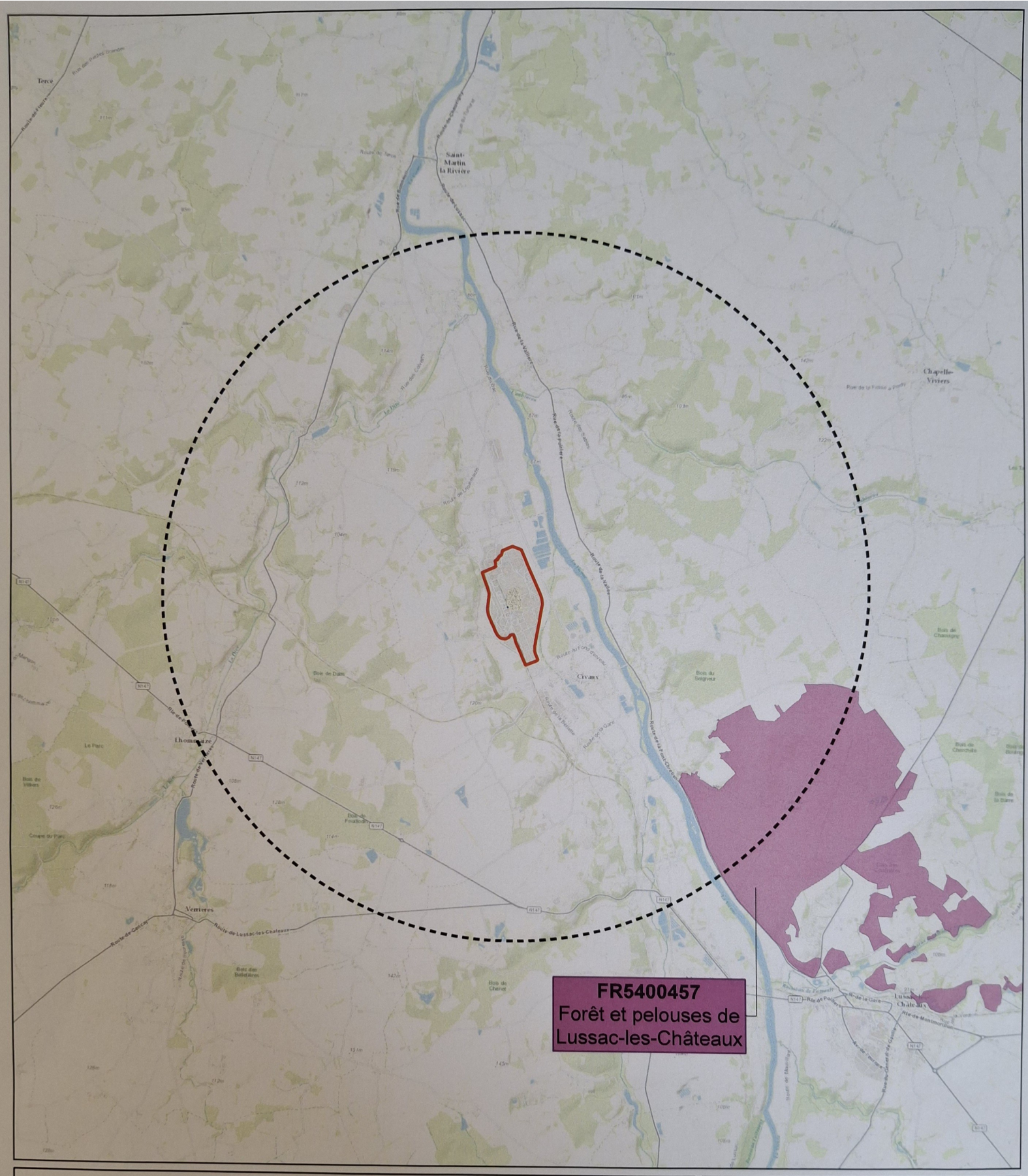

Légende

CNPE de Civaux

Limites de site

Rayon de 5 km

Sites Natura 2000

Zones de protection spéciale (ZPS)

Sites classés au titre de la Directive Habitats : périmètres transmis à la CE (ZSC/pSIC/SIC)

Sources :
- INPN/MNHN
- ESRI World Topo Map, 2022

0 0,5 1 1,5 2 Km

1:50 000 au format A3

N

EDF

Sites Natura 2000 situés autour du CNPE de Civaux au 1/ 50 000